

Séance  
ordinaire du 12  
août 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DOUZIÈME (12<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H 03 À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À  
MONT-JOLI**

**PRÉSENTS**

M. Martin Soucy, maire,  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5

**ABSENTS**

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

**AUSSI PRÉSENTS :**

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière  
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du  
maire  
M. Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint

Un (1) contribuable

M. Jérémie Ouellet et  
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328  
de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

24.08.373

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public  
présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le  
truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux  
dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été  
convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.08.374

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

#### **ADMINISTRATION**

4. Comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli : nominations.
5. Règlement n° 2024-1518 : Règlement révisant la tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville : avis de motion et dépôt du projet de règlement.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6. Entente d'aménagement d'une haie de cèdres sur le lot 6 501 547 du cadastre du Québec – Gides April Inc. : autorisation de signature.

#### **FINANCES**

7. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ☞ Comptes réguliers;
  - ☞ Comptes préautorisés.
8. Organismes mineurs – Aide financière de fonctionnement pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 2024 : autorisation.
9. Corporation des Murmures de la Ville de Mont-Joli – Subvention additionnelle pour l'exercice financier 2024 : autorisation.
10. Corporation des événements spéciaux –Versement de subvention : autorisation.
11. Inscription à une formation en déontologie pour les comptables professionnels agréés : autorisation.
12. Versement de dons : autorisation.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

13. Pompier à l'essai – Service des incendies : embauche.
14. Pompier recruté en formation – Service des incendies : embauche.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

15. Contrat de réfection de toitures des bâtiments municipaux : octroi.
16. Contrat de réparation de la pompe n° 2 de la station de surpression Price : octroi.
17. Contrat de services professionnels en évaluation de reconnaissance géotechnique préliminaire dans le cadre du projet domiciliaire de la rue Joliette : octroi.
18. Contrat de services professionnels en évaluation environnementale dans le cadre du projet domiciliaire de la rue Joliette : autorisation.
19. Contrat pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site – Phase II dans le cadre du projet domiciliaire Pelletier-Lebel : octroi.
20. Contrat de réfection des bâtiments Price, des Fusiliers et Sanatorium – Demandes de changement DDC-0001 et DDC-0002 : autorisation.

#### **URBANISME**

21. Règlement n° 2024-1517 : Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2009-1210 – Ajout des classes : « 5834 – résidence de tourisme »; « 5836 –immeuble à partager »; « 5839 – autres activités d'hébergement » et « 5899 – autres activités dans le domaine de l'hébergement et la restauration » à la classe d'usage spécifiquement exclus à la grille des zones 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF et 410 MTF : adoption du 1<sup>er</sup> projet.
22. Procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) : dépôt.
23. Assemblée de consultation publique – Dérogation mineure – 1100, rue Caron.

24. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 1521-1523, rue des Oblats.

25. Inscription à des formations – Inspectrice du Service de l'urbanisme : autorisation.

26. Affaires nouvelles.

27. Période de questions.

28. Clôture et levée de l'assemblée.

24.08.375

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 à 20 h, tel que rédigé.

#### **ADMINISTRATION**

24.08.376

#### **COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI : NOMINATIONS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des postes vacants au sein du Comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme mesdames Christine Dubé et Chantal Bergeron sur le Comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli.

24.08.377

#### **RÈGLEMENT N° 2024-1518 : RÈGLEMENT RÉVISANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

La conseillère madame Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2024-1518 : Règlement révisant la tarification pour certains secteurs d'activités de la ville et dépose le projet de règlement.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

24.08.378

**ENTENTE D'AMÉNAGEMENT D'UNE HAIE DE CÈDRES SUR LE LOT 6 501 547 DU CADASTRE DU QUÉBEC – GIDES APRIL INC. : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE**, les 4 juillet 2019 et 22 juin 2022, la Ville de Mont-Joli a vendu à la compagnie Gides April Inc. les lots 6 258 386, 6 258 387, 6 258 388, 6 258 389, 6 258 390, 6 258 391, 6 258 392, 6 258 393 et 6 501 546 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite compagnie a construit des immeubles sur lesdits lots;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite compagnie désire installer une haie de cèdres pour créer de l'intimité aux résidents des immeubles construits;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement de la haie de cèdres empiète partiellement sur le lot voisin appartenant à la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** des conduites d'égout pluvial et sanitaire sont érigées sur le lot voisin, propriété de la Ville;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise le maire et madame Carole Raïche à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente à intervenir avec la compagnie Gides April inc. pour l'aménagement d'une haie de cèdres sur une partie du lot 6 501 547 du cadastre du Québec pour créer de l'intimité aux résidents laquelle valant comme si ici au long reproduite.

24.08.379

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de **591 542.15 \$**; et

**QUE** le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de **1 912 331.63 \$**.

24.08.380

**ORGANISMES MINEURS – AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT POUR LE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2024 : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le versement des aides financières suivantes :

	<b>ORGANISME</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE</b>
	Club de patinage artistique de Mont-Joli	6 651.44 \$
	Club de patinage de vitesse de la Mitis	3 660 \$
	Association de hockey mineur de Mont-Joli	15 844.75 \$
	Club les Espadons de Mont-Joli	11 098.50 \$
	Club École Gymn'as de la Mitis	2 250 \$
<b>24.08.381</b>	<b>CORPORATION DES MURMURES DE LA VILLE DE MONT-JOLI – SUBVENTION ADDITIONNELLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 : AUTORISATION</b>	
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b> la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier pour la réfection de la Fresque à l'École des Alizés;	
	<b>POUR CES MOTIFS,</b>	
	<b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> le conseiller monsieur Robin Guy	
	<b>APPUYÉ PAR</b> la conseillère madame Annie Blais	
	<b>ET UNANIMEMENT RÉSOLU</b>	
	<b>QUE</b> le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le versement d'une subvention additionnelle de fonctionnement de 10 000 \$ à la Corporation « Les Murmures de la Ville » pour la réfection de la Fresque à l'École Les Alizés.	
<b>24.08.382</b>	<b>CORPORATION DES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX – VERSEMENT DE LA SUBVENTION : AUTORISATION</b>	
	<b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> la conseillère madame Annie Blais	
	<b>APPUYÉ PAR</b> le conseiller monsieur Robin Guy	
	<b>ET UNANIMEMENT RÉSOLU</b>	
	<b>QUE</b> le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le versement de la subvention de 20 000 \$ à la Corporation des événements spéciaux à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli pour l'organisation d'événements dont Mont-Joli fête Noël 2024.	
<b>24.08.383</b>	<b>INSCRIPTION À UNE FORMATION EN DÉONTOLOGIE POUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS : AUTORISATION</b>	
	<b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> le conseiller monsieur Robin Guy	
	<b>APPUYÉ PAR</b> la conseillère madame Annie Blais	
	<b>ET UNANIMEMENT RÉSOLU</b>	
	<b>QUE</b> le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l'inscription de monsieur Steve Corneau, directeur des finances, à la formation en déontologie pour les comptables professionnels agréés et que les coûts d'inscription lui soient remboursés conformément aux conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli.	
<b>24.08.384</b>	<b>VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION</b>	
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b> la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;	
	<b>POUR CES MOTIFS,</b>	
	<b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> le conseiller monsieur Alain Thibault	

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'autoriser le versement du don suivant:

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Office d'habitation de la Mitis	Évènement communautaire et culturel	Prêt d'équipement

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**24.08.385**

**POMPIER À L'ESSAI – SERVICE DES INCENDIES : EMBAUCHE**

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 30 juillet 2024;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Mario Laroche au poste de pompier à l'essai au Service des Incendies, à compter du 13 août 2024. Son embauche est assujettie à la période d'essai et aux conditions de travail prévues à la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli.

**24.08.386**

**POMPIER RECRU EN FORMATION – SERVICE DES INCENDIES : EMBAUCHE**

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 1<sup>er</sup> août 2024;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Yoan Roberge au poste de pompier recruté en formation P-1 au Service des Incendies, à compter du 13 août 2024. Son embauche est assujettie à la période d'essai et aux conditions de travail prévues à la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli.

**TRAVAUX PUBLICS**

**24.08.387**

**CONTRAT DE RÉFECTION DE TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX : OCTROI**

**CONSIDÉRANT QUE** les toitures des bâtiments du Service des loisirs et du Service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli nécessitent des travaux de réfection;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de prix pour ces travaux de réfection de toitures;

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 29 juillet 2024;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat de réfection de toitures des bâtiments municipaux du Service des loisirs et du Service des travaux publics au plus bas soumissionnaire conforme soit ID Toiture pour la somme de 9 508.43 \$ taxes incluses.

24.08.388

**CONTRAT DE RÉPARATION DE LA POMPE N° 2 DE LA STATION DE SURPRESSION PRICE : OCTROI**

**CONSIDÉRANT QUE** la pompe n° 2 à la Station de surpression Price nécessitait des réparations d'urgence le 27 mai 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le seul fournisseur de la région est Groupe Voyer et qu'il entretient déjà les équipements de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 24 juillet 2024;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal ratifie l'octroi du contrat de réparation de la pompe n° 2 de la station de surpression Price de gré à gré à Groupe Voyer pour la somme de 16 400,30 \$ taxes incluses.

24.08.389

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION DE RECONNAISSANCE GÉOTECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DOMICILIAIRE DE LA RUE JOLIETTE : OCTROI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire faire un développement domiciliaire de la rue Joliette;

**CONSIDÉRANT QUE** des analyses et études sont nécessaires pour réaliser ce développement domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de prix pour l'étude géotechnique dans le cadre de ce projet domiciliaire;

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 15 juillet 2024;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroie le contrat de services professionnels en évaluation de reconnaissance géotechnique préliminaire dans le cadre du développement de la rue Joliette au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme LER Inc. pour la somme de 7 119,25 \$ taxes incluses.

24.08.390

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROJET DOMICILIAIRE DE LA RUE JOLIETTE : OCTROI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire faire un développement domiciliaire de la rue Joliette;

**CONSIDÉRANT QUE** des analyses et études sont nécessaires pour réaliser ce développement domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de prix pour l'étude environnementale dans le cadre de ce projet domiciliaire;

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 10 juillet 2024;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroie le contrat de services professionnels en évaluation environnementale dans le cadre du développement de la rue Joliette au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme LER Inc. pour la somme de 9 083.03 \$ taxes incluses.

24.08.391

**CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE II DANS LE CADRE DU PROJET DOMICILIAIRE PELLETIER-LEBEL : OCTROI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire faire le développement domiciliaire Pelletier/Lebel;

**CONSIDÉRANT QUE** des analyses et études sont nécessaires pour réaliser ce développement domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a octroyé le contrat pour la réalisation d'une étude environnementale de Phase 1 à la firme Activa Environnement par sa résolution n° 23.12.664 lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de prix pour l'étude environnementale de site Phase II dans le cadre de ce projet domiciliaire;

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 29 juillet 2024;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroie le contrat de services professionnels en évaluation environnementale de site Phase II dans le cadre du développement Pelletier/Lebel de gré à gré à la firme Activa Environnement pour la somme de 31 511 \$ taxes applicables en sus.

24.08.392

**CONTRAT DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS PRICE, DES FUSILIERS ET SANATORIUM – DEMANDES DE CHANGEMENT DDC-0001 ET DDC-0002 : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 23.10.535 adoptée par le conseil municipal le 16 octobre 2023, pour l'octroi du contrat pour la réfection des bâtiments Price, des Fusiliers et Sanatorium à Construction René Bouchard inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction René Bouchard Inc. a déposé deux demandes de changement soit les demandes DDC-0001 et DDC-0002 pour des travaux supplémentaires dans le cadre de ce contrat ;

**POUR CES MOTIFS,**



**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le paiement des demandes de changement DDC-0001 et DDC-0002 au montant total de 1 454.71 \$ pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat pour la réfection des bâtiments Price, des Fusiliers et Sanatorium à Construction René Bouchard Inc.

**URBANISME**

24.08.393

**RÈGLEMENT N° 2024-1517 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 – AJOUT DES CLASSES : « 5834 – RÉSIDENCE DE TOURISME »; « 5836 – IMMEUBLE À PARTAGER »; « 5839 – AUTRES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT » ET « 5899 – AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION » À LA CLASSE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS À LA GRILLE DES ZONES 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF ET 410 MTF : ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2024-1517 : Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2009-1210 – ajout des classes : « 5834 – résidence de tourisme »; « 5836 – immeuble à partager »; « 5839 – autres activités d'hébergement » et « 5899 – autres activités dans le domaine de l'hébergement et la restauration » à la classe d'usage spécifiquement exclus à la grille des zones 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF et 410 MTF.

24.08.394

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 JUILLET 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) : DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le 24 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure et
- Une demande de PIIA .

24.08.395

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE – 1100, RUE CARON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté le Règlement n° 2011-09 sur les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure n° DM2024-06 a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1100, rue Caron pour permettre la reconstruction d'un garage isolé ayant une superficie au sol d'environ 86 m<sup>2</sup> et

ayant une marge de recul latérale et arrière inférieure à un mètre en plus de permettre une ou des portes de garage d'une hauteur d'environ 10 pieds, avec possiblement aucune ouverture dans le mur avant alors que le Règlement de zonage n° 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli prévoit des marges latérales et arrière de 1 mètre de toute ligne de terrain, une superficie au sol n'excédant pas 75 m<sup>2</sup>; une hauteur totale d'une porte de garage n'excédant pas 2.75 mètres et une ouverture dans le mur avant d'au moins 1 mètre;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne pourrait pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins puisque le terrain est situé en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'a pas pour effet d'aggraver le risque en matière de sécurité publique et de santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'avis public publié en date du 26 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte la demande de dérogation mineure n° DM2024-06 pour l'immeuble situé au 1100, rue Caron pour permettre la reconstruction d'un garage isolé ayant une superficie au sol d'environ 86 m<sup>2</sup> et ayant une marge de recul latérale et arrière inférieur à un mètre en plus de permettre une ou des portes de garage d'une hauteur d'environ 10 pieds, avec possiblement aucune ouverture dans le mur avant alors que le Règlement de zonage n° 2009-1210 prévoit des marges latérales et arrière de 1 mètre de toute ligne de terrain, une superficie au sol n'excédant pas 75 m<sup>2</sup>; une hauteur totale d'une porte de garage n'excédant pas 2.75 mètres et une ouverture dans le mur avant d'au moins 1 mètre;

24.08.396

**AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA – 1521-1523, RUE DES OBLATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l'immeuble situé au 1521-1523, rue des Oblats ont déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2024-11 pour autoriser le remplacement du revêtement de la toiture de son bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est soumise au Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande n° PIIA2024-11 concernant l'immeuble situé au 1521-1523, rue des Oblats pour le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal.

24.08.397

**INSCRIPTION À DES FORMATIONS – INSPECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME : AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Mélanie Tremblay, inspectrice au Service de l'urbanisme à s'inscrire aux formations suivantes :

- Stratégie de conservation du patrimoine bâti dispensée par la MRC de La Mitis ;
- Droits acquis et les régimes de tolérance à l'égard des situations existantes dispensée par la COMBEQ;
- Insalubrité des bâtiments module 1 et 2 dispensée par la COMBEQ;

**QUE** tous les frais encourus pour suivre ces formations lui soient remboursés conformément à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli.

**AFFAIRES NOUVELLES**

24.08.398

**TOURNAGE DU FILM FANNY CLOUTIER – FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE DOUCET : AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise Téléfiction Production inc. à tourner le film Fanny Cloutier, le 26 août prochain de 14 h 30 à 18 h 30 à l'intersection des rues J. Adalbert Landry et Doucet.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la fermeture à la circulation d'une partie de la rue Doucet soit entre les rues Lindsay et J. Adalbert Landry. Des routes alternatives sont proposées en direction nord par les rues Gagnon et Ross et en direction sud via les rues Sainte-Anne et Sanatorium.

24.08.399

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

24.08.400

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 29;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la présente séance.

**SIGNATURES**

Martin Soucy  
Maire

Françoise Virginie Lechasseur  
Greffière